

# 1 Lieu social du religieux ou des religions dans une société moderne et démocratique.

## 0) Problématique

### Langage et présupposés courants

Une expression courante dans la réflexion sur le religieux est la distinction **privé et public** qui définit deux zones ou champs de l'expérience humaine. Le privé est ce qui m'appartient en tant qu'individu et le public ce que je partage avec d'autres que mes proches. Un lieu public est un lieu ouvert à tout le monde, mais il y a des lieux publics qui appartiennent à des individus qui en ont le contrôle, comme un restaurant, un autobus, etc. Le privé est ce qui est réservé à un groupe ou individu et qui n'est accessible que sur invitation.

À ce moment,

demandez-vous comment vous interprétez spontanément ces deux termes ?

et dans ces expressions ?...

Il y a des écoles privées ou publiques, des secteurs privés et publics, le droit public et privé,, des PPP ou :partenariats public-privé,

«le secteur **privé** est un atout pour l'hôpital **public**", »

«Le **partenariat public-privé** (PPP) est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public..

Définition du philosophe et sociologue Habermas, selon lequel « l'espace public est un ensemble de personnes **privées** rassemblées pour discuter des questions **d'intérêt commun**

Qui utilise la distinction privé-public doit préciser la signification qu'il lui donne ici en regard des religions..

## 1 Étapes de la distinction privé-public dans le religieux..

### 1.1 distinction absente.

Historiquement les religions ont été publiques, ce que signalait la notion d'«*establishment*» ou "**église officielle**" dans le christianisme occidental. Cette coopération des «églises établies» avec le pouvoir politique à travers un statut officiel est maintenant disparue. Le sacre des rois ou empereurs ne se voit plus qu'au cinéma exprimant un passé lointain. Ce qui en reste p.e. en Angleterre a peu d'effets en politique.

Prenons le temps d'exprimer cette conception historique et qui n'existe plus en Occident .

**Images** suggestives recueillies ....

De coopération : couronnement des rois, sacre de Napoléon, signe d'une autorité politique.

De conflit très souvent : ces égaux politiques se chicanent, les princes cherchant à agrandir leur pouvoir et richesses, les évêques refusant d'être soumis aux princes, ou parfois voulant soumettre les princes.

Donc autorités religieuses et politiques complices ou en conflit sur le même plancher

### **Structure du religieux « officiel »**

Le religieux « officiel » ou d'État ne fait plus partie de notre expérience. À titre d'exemple, La Suède vient d'abandonner ce régime. A sa naissance un citoyen suédois appartenait nécessairement à l'Église luthérienne. Ce n'est qu'en 1992 qu'une loi nouvelle reconnut la pratique libre d'une religion de son choix et en 1996 qu'on devenait luthérien seulement au baptême. En 2000 les évêques luthériens ont cessé d'être nommés par le gouvernement civil. On passe ainsi au régime d'une séparation de l'Église et de l'État. En fait la structure légale ne reposait depuis longtemps que sur le vide de l'appartenance religieuse sérieuse.

On doit noter une caractéristique essentielle de la religion « officielle »: « C'est la **structure** elle-même qui était religieuse et chrétienne et pas nécessairement les vies personnelles des gens qui y vivaient. Dans cette structure il y avait beaucoup de place pour la fusion autant que pour la fission entre chrétien et païen, formes officielles et populaires de religiosité (...) Justement parce que la structure chrétienne « officielle » de la société supposait que chacun se pensait chrétien il n'était pas si nécessaire d'insister sur la dévotion personnelle... ». Ceci dit (...) « nous pouvons dire avec certitude que le postulat que les Européens pré-modernes étaient plus religieux que les modernes se révèle précisément un postulat en besoin de confirmation. » Casanova J., *Public Religions in the Modern World*. Univ. of Chicago 1994 p.16-17

Ces siècles prémodernes de « religion officielle » sont traversés par un conflit persistant, le césaropapisme : « Régime dans lequel les fonctions spirituelles du pape, chef de l'Église, sont absorbées par un chef d'État absolu, un César » CNRS: Trésor de la langue française. Il s'agit d'un héritage païen où par exemple dans la civilisation romaine existe une subordination de la religion à la vie politique de la cité. Les mêmes personnes étaient chargées de conduire les affaires de la cité et les relations avec les dieux protecteurs. Ainsi l'empereur Auguste, dans une monarchie impériale, trouvait ses forces les plus profondes dans l'union, en un même personnage, de toutes les magistratures civiles, militaires et religieuses. Cette union reprenait l'antique tradition d'une royauté sacrée. Le césaropapisme, mot né au XIX<sup>ème</sup> siècle - l'absorption par l'empereur (César), souverain temporel, des fonctions spirituelles dévolues au chef de l'Église chrétienne (-pape et évêques, pape grec)- reprend la même conviction. En Occident le conflit entre autorité politique et autorité religieuse traverse tous les siècles. « Le problème des relations entre l'État romain et l'Église chrétienne s'est trouvé posé dans la prédication même de Jésus : « Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu » (Matthieu, xxii, 21 ; Luc, xx, 25), et dès les premiers temps apostoliques. Car la conception antique de l'autorité politique était sacrée et les chrétiens, reconnaissant que « toute autorité vient de Dieu » ne pouvaient admettre la déification du souverain ou de l'État. Que l'empereur se convertisse et fasse à l'Église une place privilégiée dans les structures mêmes de l'État romain, la tentation de confondre les destinées de l'Église triomphante avec celles de l'Empire désormais chrétien était grande. Il est dès lors plus difficile de délimiter la frontière entre Église et État, car, en devenant chrétiens, les empereurs des iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles n'ont pas renoncé à leur toute-puissance monarchique ni au vieil idéal d'une royauté sacrée. (...) Une théologie politique chrétienne a, tout naturellement, pris le relais des théories païennes sur la divinisation du pouvoir. »

*Encyclopédia Universalis art. Césaropapisme.*

Plus largement les autres pouvoirs politiques plus locaux que les empereurs et rois chercheront aussi à mettre les églises à leur service. On doit noter que l'effondrement de l'empire romain en Occident sous la pression des barbares a donné à l'Église une liberté qu'elle n'a pas connue ailleurs et qui se ressent encore aujourd'hui. Dagron G. *Empereur et prêtre. Étude sur le "césaropapisme" byzantin*, Paris, Gallimard, "Bibliothèque des histoires", 1996

Le Canada et le Québec et plus encore les États-Unis n'ont jamais connu cette structure religieuse sinon par le biais de la couronne britannique !

### 1.2 Distinction courante : public-privé.

La pensée contemporaine dominante maintient la séparation de deux zones nettement distinctes auxquelles appartient un individu. Le même individu passe d'un champ à l'autre.

Cette distinction et sa compréhension ne sont pas une observation empirique mais une proposition théorique et idéologique de l'Âge des lumières. La proposition apparaît tellement évidente qu'elle n'est jamais remise en question.

Le religieux ne doit pas participer à la sphère publique car il réside dans la zone privée où il se développe sans jamais en sortir. La modernité exigerait la **privatisation** du religieux, dont le résultat est la sécularisation des sociétés modernes. Et la preuve en serait le déclin des religions en Occident, - pardon - en Europe et au Québec- pas aux États-Unis et ailleurs.. Il faut ajouter la critique de la religion- en fait du christianisme- par l'Âge des lumières et reprise par les mouvements sociaux et partis politiques qui la traduisirent en décisions gouvernementales et même coercitives d'un processus de sécularisation à partir d'en haut. C'est alors la prescription **normative** libérale de la privatisation qui remplace le principe **légal** de la séparation État – religion.

### 1.3 Vers une articulation renouvelée du privé-public.

Il est devenu nécessaire et possible de repenser systématiquement la relation de la religion et de la modernité et les rôles possibles que les religions peuvent jouer dans la sphère publique des sociétés modernes et démocratiques. Cette réflexion est développée dans l'ouvrage de José Casanova *Public Religions in the Modern World*, University of Chicago Press 1994 et sur le site Internet :. 211

<http://faithandglobalization.yale.edu/node/2081>

<http://faithandglobalization.yale.edu/otherresources/3>

Quand sont acceptées la liberté individuelle de religion et la liberté des religions dans l'État, il en découle la séparation entre les institutions religieuses et le gouvernement, donc que la décision religieuse relève de la vie privée. Les instances religieuses sont protégées de l'État et réciproquement. Le concept de sécularisation résume ce dispositif et interprète selon une séparation rigoureuse. Mais est-ce le dernier mot sur la question? Un incident peut nous éclairer. En 1941, suite à l'attaque japonaise sur Pearl Harbor, le gouvernement américain déclare la guerre au pays agresseur et commence à reconstruire sa force militaire et à l'engager dans les guerres du Pacifique et de l'Europe. Les forces armées furent accompagnées par des aumôniers militaires de diverses églises ou cultes. Un groupe de citoyens athées s'opposèrent à cette participation au nom de la séparation de l'État et du religieux. La cause alla devant la Cour suprême des États-Unis d'Amérique. Son jugement maintint le régime de séparation comme loi fondamentale et déclare que le support des aumôniers est utile à ceux qui risquent leur vie pour leur pays et ne contredit pas la loi de séparation. C'est un cas de dépassement justifié de la loi de séparation État-Religions et son interprétation légale.

La conception courante de la sécularisation est trop étroite et elle peut être développée pour faire place à une portée publique du religieux en plus de sa localisation dans le privé. Bien qu'essentiellement privée la religion a droit à des apports à la sphère publique. Le binôme privé-public doit être élargi et reconnaître une zone intermédiaire qui se décrit ainsi : « La société doit opérer avec une division en trois composantes du gouvernement (polity), à savoir l'*état*, la *société politique* et la *société civile*. Ce déplacement permet la construction d'une typologie de religions publiques à partir de cette division tripartite et ensuite d'une conceptualisation d'une forme moderne de religion publique caractérisée par l'intervention publique de la religion mais seulement dans la **sphère indifférenciée de la société civile**. Il en résulte une conception de la religion publique moderne qui est compatible avec les libertés libérales et la différenciation moderne structurelle et culturelle. » Casanova p.218. La religion ne peut être réduite à l'un ou l'autre des deux pôles –privé-public-. « Elle transcende toute réalité autistique, privatisante car elle sert à intégrer l'individu à un «monde» intersubjectif, public et commun. » *id*. Certes beaucoup d'églises ou de groupes religieux ou sectes sont satisfaits d'exister librement et sans attention à la société ambiante. Ce n'est pas le choix de la tradition de l'Église catholique et d'autres traditions religieuses. Cette préoccupation ou souci du public qui l'entoure n'a pu prendre une forme adéquate que lentement mais on peut penser y être arrivé.

Pour comprendre ce dépassement de l'exclusion totale du religieux de la vie publique sans retourner à des religions officielles, il faut reconnaître deux processus à l'œuvre dans la vie sociale : une **déprivatisation** puis une **DIFFÉRENCIATION**.

### 1.31. Déprivatisation

Dans la culture moderne courante l'appartenance ou l'adhésion religieuse est libre, personnelle et privée. Mais on comprend qu'il reste possible de vivre certains sauts publics, limités, sans autorité politique, mais capable d'influencer les citoyens. Et ainsi la religion accède à une *déprivatisation* partielle ou occasionnelle sans reprendre le statut de fonction publique. L'idée courante de sécularisation qui enferme le religieux dans la sphère privée est insuffisante.

Le sociologue J.Casanova : résume ainsi cette position:

«La thèse centrale de la présente étude avance que nous sommes témoins de la "*déprivatisation*" de la religion dans le monde moderne. Par "*déprivatisation*" je signifie le fait que les traditions religieuses à travers le monde refusent d'accepter le rôle marginal et privatisé qui leur est réservé tant par les théories de la modernité que par les théories de la sécularisation. Des mouvements sociaux récents, de nature religieuse ou au nom de la religion, mettent en question la légitimité et l'autonomie des sphères séculières premières que sont l'État et l'économie de marché. Parallèlement les institutions et organisations religieuses refusent de se limiter au souci pastoral des âmes individuelles et continuent à poser des questions sur les interconnexions entre moralité privée et moralité publique, à mettre en question les revendications des sous-systèmes, en particulier les états et les marchés, et à être exemptés de considérations normatives extérieures. Un des effets de cette contestation en cours est le processus double et connecté de la repolitisation des sphères religieuses et morales et la renormativisation des sphères publiques et politiques. C'est ce que je nomme, faute d'un meilleur terme, la «*déprivatisation*» de la religion.(...)

Ce qui était nouveau et devint une « nouvelle » dans les années 1980 fut le caractère étendu et simultané du refus d'être réduites à la sphère privée par des traditions aussi différentes que le judaïsme et l'Islam, catholicisme et protestantisme, hindouisme et bouddhisme, et ce

Lieu social du religieux dans une société démocratique  
Gaston Raymond op Institut de pastorale (Montréal)

dans les «trois mondes en développement.(...)»

On peut en tirer deux leçons. : 1) Les religions sont ici pour rester, mettant ainsi fin aux rêves de l'Âge des Lumières. 2) Leçon plus importante, les religions continueront probablement à jouer des rôles importants dans la construction en cours du monde moderne. Ce qui en particulier nous oblige à repenser systématiquement la relation de la religion et de la modernité et plus encore, les rôles possibles des religions dans la sphère publique des sociétés modernes». *id* p.5-6

« Le recours au néologisme "*deprivatisation*" veut contrer la prescription de la sécularisation par les théories de la sécularisation tout en retenant et décrivant leur noyau valable, la **différenciation et l'émancipation des sphères séculières en regard des institutions religieuses**. Mais celles-ci entrent dans la sphère politique et ses débats non plus seulement pour se défendre contre des abus mais pour prendre part dans les luttes pour définir et fixer les frontières modernes entre

sphères privée et publique,  
système et monde vécu,  
légalité et moralité,  
individu et société,  
nations, états, civilisations et système mondial.

La déprivatisation des religions n'est nullement le retour à un «*establishment*» caché ou «religion officielle» mais l'émergence de la différenciation des traditions religieuses en regard du politique, réalisant d'une manière effective le «Rendez donc à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » Marc12,13-17 et Mt 22,41-46, Lc20,41-44. «Ce que je nomme "*deprivatisation*" de la religion moderne est le processus d'abandon par la religion de son lieu assigné dans la sphère privée pour entrer dans la sphère publique indifférenciée - la société civile- [ non l'état ni la société politique] afin de prendre part dans le processus en cours de contestation, de légitimation structurée et du retraçage des frontières.» *id* p.65-6.

### 1.32. Différenciation

Le processus précédent d'une dé-privatisation partielle et limitée repose sur un processus de différenciation au lieu de la simple opposition privé-public et religion-politique. La différenciation est l'expression de la transformation plus radicale de la place du religieux dans une société moderne. Lorsqu'existe une réelle démocratie, il devient possible d'arriver à une séparation du religieux et du politique vécue dans le respect réciproque de chaque domaine.

Pour arriver à la mise en œuvre du processus de différenciation, il faut avoir déjoué les régimes du

**Césaropapisme** La société ou le "monde" contrôle et utilise une religion pour arriver à ses propres fins, souvent la légitimation d'une domination politique par une hiérarchie sociale en place et la sacralisation de l'oppression économique.

**Théocratie** La théocratie essaie la direction et le contrôle d'une société par l'appareil d'une religion au nom du divin.. Le projet apparaît prometteur – transformer une société en la transcendant. Mais cette élévation finit par subir des conséquences inattendues où la religion est compromise. Un cas du mieux produisant le mauvais.

**Sécularisme** La poursuite d'une anti-religion vérifie les mêmes lacunes que les régimes religieux.

**Différenciation** : La distance, le détachement et la séparation du religieux et du "monde " et leur autonomie respective – ce que signifie la "différenciation " est devenue l'option préférée parce qu'elle protège la société de la religion et la religion de la société.

« Une dynamique de reconnaissance et de rapprochement entre religion et modernité a pris place et met un terme aux cycles conflictuels promus par la critique du religieux de l'Âge des Lumières. Plus important, l'Église catholique a largement renoncé à son identité d' «église» comme communauté religieuse obligatoire et organisée en territoire, et coextensive à la communauté politique ou état. Ce changement d'identité, certes provoqué par la sécularisation de l'état moderne qui est sans besoin de légitimation religieuse, a conduit à un changement profond dans le lieu et l'orientation de l'Église catholique qui passe de centrée et ancrée dans l'État à centrée dans la société «civile». Ce "de-establishment" volontaire du catholicisme, ce changement d'identité, a permis à l'Église de jouer un rôle actif dans les processus de démocratisation de l'Espagne à la Pologne et du Brésil aux Philippines.

Le développement le plus significatif de cette récente transition démocratique de pays catholiques tient à ce que en position majoritaire avec une influence et un prestige sans précédent au sein de la société civile [ni état, ni société politique] l'Église catholique a partout accepté sa séparation constitutionnelle (ou légale) de l'état et même mis de côté les essais de partis officiels catholiques travaillant à la défense et au progrès de privilèges et réclamations de l'Église. Elle semble avoir accepté le désétablissement devant l'état mais aussi le désengagement de la société politique elle-même (n.b. *état-société politique - société civile*). Ce qui ne signifie pas la privatisation de l'Église ou un refus de jouer un rôle public mais que le **lieu public de l'église** n'est plus l'état ou la société politique mais plutôt la **société civile**. » *id p.62-3*

«L'Église catholique tout en acceptant le principe moderne de la "liberté religieuse" et donc cessant d'être une **église** au sens de Weber continue cependant de tenir au principe ecclésial d'une communauté éthique. Le catholicisme moderne veut être à la fois une religion intérieure et une religion publique » *id p.51*

. La religion peut théoriquement ou historiquement occuper chacun de ces lieux publics : *état, société politique, société civile*. Si on l'associe à l'état nous rencontrons des églises "éta-blies" ou officielles, églises d'état. Au niveau de la société politique les mouvements religieux résisteront à la différenciation des sphères séculières et au désétablissement ou combattons pour la liberté religieuse. Au niveau de la sphère publique indifférenciée désignée par l'expression société civile les groupes ou mouvements religieux interviendront pour ou contre des politiques ou situations comme tout citoyen, tout groupe de citoyens, pouvant *influencer mais sans autorité pour imposer* comme peut le faire une instance politique, parlements, conseils municipaux, services policiers. Donc comme les journaux, les chaînes de radio-télé-vision, l'opinion publique. Ainsi les églises ont accès à un lieu public –la société civile– mais non à ceux de l'état et de la société politique. Ce qui est conforme aux principes universels modernes et aux structures différenciées modernes. Ainsi l'église est passée d'une institution axée sur l'état à une axée sur la société. Les églises ont renoncé au statut d'institution obligatoire de l'état à celui d'institutions religieuses libres de la société civile. 63

À partir de cette affirmation de son lieu social, la religion peut affronter son exclusion concrète par la répartition des lieux dans la culture contemporaine : religion et moralité relèverait uniquement de la sphère privée, alors que le travail et la légalité constitue la sphère publique.*id. p.63-66* Jusqu'à récemment. Cette division moderne du vivre quotidien déforme le religieux en le réduisant à la vie familiale privée et même à la mère éducatrice. Ce processus historique de privatisation a pris forme dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle et se développe comme étant une féminisation du religieux. (Douglass A., *The Feminisation of American Culture*. Knopf

1977). La religion comme la vertu morale devint une affaire sentimentale et purement subjective, sans portée publique. Il n'est plus décent de manifester sa religion en public. La conséquence est que la sphère du travail –le politique et l'économie- est devenue amoralisée et excluant toute considération morale et religieuse.

### 1.33 Sécularisation "

La notion courante de sécularisation recouvre trois conceptions différentes.

- différentiation des domaines/sphères séculiers du domaine religieux (institutions et normes.). C'est ce qu'il faut retenir comme notion de sécularisation
- déclin des convictions et pratiques religieuses. En fait dans plusieurs parties du monde les religions deviennent plus importantes et actives.
- marginalisation de la religion à une sphère privée. Certes le religieux se déploie dans la sphère privée mais certaines traditions comme le catholicisme maintiennent le droit à des occasions de sortie du privé ou déprivatisation sans cependant réclamer de pouvoir politique.

L'important est de ne pas ramener le religieux à l'un ou l'autre pôle du binôme et de saisir une composante entre les deux, autre que l'état, la société politique, et qui est identifiée comme la société civile. «La religion transcende la réalité privée et sert à intégrer l'individu dans un "monde" intersubjectif, public et commun.» « Les églises cessent d'être ou devenir une institution orientée vers l'état et deviennent des institutions religieuses libres de la société civile p.220 » ...« Se faisant les religions publiques au niveau de la société civile sont cohérentes avec les principes universels modernes et avec les structures différenciées modernes.» « Ainsi la conception moderne d'une religion publique est compatible avec les libertés libérales et avec la différenciation structurelle et culturelle moderne.» p 217

## BB

Arthur C.J. *In the Hall of Mirrors. Some Problem of Commitment in a Religiously Plural World.* Mowbray .London 1986

Casanova José *Public Religions in the Modern World*, University of Chicago Press 1994

Taylor Charles *La diversité de l'expérience religieuse aujourd'hui*. Bellarmin, 2003,120p.

Hervieu Léger Danièle

*Catholicisme, La fin d'un monde*. Bayard 2003

Ch 4 De la réalisation de soi dans une société où s'efface la peur de manquer. La prédication catholique de l'accomplissement dans l'impasse.

Ch 5 L'Église lâchée par la famille L'Église, la mystique chrétienne de l'amour et le triomphe moderne de la «religion séculière de l'amour» p.206-212

*Le pèlerin et le converti*. La religion en mouvement. Paris Flammarion 1999, 291 p